



Succession algerie-france

Par **myrkaso**, le **01/03/2016** à **19:09**

Ma grand mère (algérienne) est décédé il y a 2ans. Sa maison est donc en succession. Mon père donc son fils est décédé il y a 5ans. Mais il a aussi des frères et sœurs. Mes sœurs et moi-même vivons en France. Comment se passe une succession dans ce cas-là? Va-t-on nous chercher et nous contacter? Si une de nos tantes ne veut pas vendre la maison pour une raison quelconque, est-ce le droit? Merci d'avance

Par **amajuris**, le **01/03/2016** à **20:04**

bonsoir, nous sommes un site de conseils juridiques français, comme la succession, selon votre message, concerne le droit algérien, il faut poser la question à un juriste connaissant le droit algérien des successions. Salutations